

**Assemblée générale**

Cinquante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale  
23 novembre 2001

Original: français

---

**Deuxième Commission****Compte rendu analytique de la 27<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 19 novembre 2001, à 10 heures

*Président* : M. Seixas da Costa . . . . . (Portugal)  
*puis* : M. Mbayu (*Vice-Président*) . . . . . (Cameroun)  
*et* : M. Barnwell (*Vice-Président*) . . . . . (Guyana)

**Sommaire**

Rapport du Conseil économique et social

Questions de politique sectorielle (*suite*)Développement durable et coopération économique internationale (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Point 12 de l'ordre du jour : Rapport du Conseil économique et social** (A/56/3 et Add.1 et 2 et A/56/459, A/56/127-E/2001/101, A/56/127/Add.1-E/2001/101/Add.1, A/56/86-E/2001/79, A/56/211-E/2001/103, A/56/517, A/56/607-E/2001/106, A/C.2/56/L.6, A/C.2/56/L.7, E/2001/L.47/Rev.1, A/56/CRP.1-E/2001/CRP.6, A/56/CRP.2-E/2001/CRP.7)

*Présentation et débat général*

1. **M. Scholvinck** (Chef du Service de la coordination des politiques, Département des affaires économiques et sociales) indique que cette année, le Rapport du Conseil économique et social pour 2001 (A/56/3) sera examiné dans sa totalité par l'Assemblée générale en séance plénière. En 2001, le Conseil économique et social a innové dans la formulation de ses politiques en matière de développement et la coordination avec les acteurs concernés par la question. Il a par ailleurs amélioré la gestion et le contrôle de ses organes subsidiaires, ainsi que ses méthodes de travail.

2. La Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau sur le rôle du système des Nations Unies en ce qui concerne l'appui aux efforts des pays africains pour parvenir au développement durable servira à établir un lien entre la nouvelle Initiative africaine adoptée par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les mesures prises par les Nations Unies à cet égard. Elle servira de guide pour l'examen final du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, prévu pour l'automne 2002, qui constituera une étape importante dans la mobilisation de l'appui des Nations Unies et de la communauté internationale en faveur de cette initiative lancée par les dirigeants africains, et dans la traduction concrète de cette approche qui met l'accent sur la maîtrise par l'Afrique de son propre développement. Dans leur déclaration, les participants prennent acte de l'appel lancé par les chefs d'État africains en vue de l'organisation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour étudier les meilleurs moyens de soutenir l'Initiative et appuient la création d'un groupe consultatif spécial pour les pays qui sortent d'un conflit.

3. La quatrième réunion annuelle que tient le Conseil avec les institutions de Bretton Woods a été l'occasion pour lui de rencontrer les responsables des questions monétaires et financières, des affaires

internationales et de la coopération au service du développement dans un dialogue sur les moyens de remédier à la détérioration de la situation économique mondiale, et ses conséquences pour la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

4. Le débat du Conseil consacré à la coordination a porté sur le renforcement du potentiel que représentent les technologies de l'information et de la communication (TIC) mises au service du développement et sur la création de partenariats avec le secteur privé, deux thèmes très pertinents en matière de progrès dans le domaine du développement. La création du Groupe d'étude sur les TIC traduit un effort sans précédent de partenariat entre le secteur public et le secteur privé sur l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale du savoir.

5. La question du suivi des conférences et sommets des Nations Unies mérite que l'Assemblée générale y prête une attention spéciale. Le Conseil n'a jamais cessé de prendre des mesures destinées à garantir un suivi coordonné et cohérent des grandes conférences et réunions au sommet organisées dans les années 90. Au cours des dernières années, il s'est penché sérieusement sur les questions de la portée, la forme, la fréquence et l'évaluation du suivi, et les commissions techniques, qui ont une responsabilité dans ce domaine, ont eu la possibilité de s'exprimer sur la question.

6. **M. Bertucci** (Directeur de la Division de l'économie et de l'administration publiques) présente le Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation quinquennale des progrès réalisés dans l'application de la résolution 50/225 sur l'administration publique et le développement (A/56/127), qui recense toutes les mesures que les différents organismes et acteurs concernés, à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, ont prises afin de mettre en oeuvre ladite résolution. Le rapport fait le point des questions de développement qui concernent les administrations publiques; examine les réponses que les gouvernements ont apportées aux difficultés rencontrées; souligne les enseignements tirés des dernières années et établit un programme de renforcement du rôle des Nations Unies dans ce domaine. Il s'inspire de la constatation faite dans la Déclaration du Millénaire que, malgré les progrès accomplis dans tous les domaines d'activité et les perspectives ouvertes par la mondialisation, le monde d'aujourd'hui doit quand même résoudre des problèmes considérables, qui exigent une réforme des

administrations publiques et le renforcement des institutions publiques.

7. De nombreux gouvernements ont entrepris des réformes, souvent axées sur la démocratisation et la décentralisation de l'État, la mise en place d'un cadre juridique et la formulation de stratégies en matière d'éthique et de lutte contre la corruption, ainsi que la transparence, la responsabilité et l'efficacité du secteur public. Dans de nombreux pays, des progrès considérables ont été accomplis en matière de prestation de services publics pour tous; d'amélioration des systèmes de mobilisation des ressources et de gestion financière et de renforcement des liens entre État, marché et société civile. Certains gouvernements ont par ailleurs pris des mesures visant à renforcer leurs capacités de gérer la diversité et de régler les conflits. Cependant, le processus de réforme n'est jamais achevé, et le rapport souligne l'importance de la coopération internationale et de l'intégration régionale comme moyens de relever efficacement les défis lancés par la mondialisation.

8. Le rapport tire de l'expérience passée plusieurs enseignements, dont les trois suivants. Premièrement, les pays en développement et les pays en transition doivent renforcer leur contrôle sur les réformes qu'ils entreprennent. Au lieu d'appliquer à leur pays des mesures de réforme modèles, ils devraient les adapter à leur contexte national. Deuxièmement, il faut des gouvernements forts, démocratiques et pensant au long terme. Le passé a montré que les problèmes que connaissaient bon nombre de pays étaient liés au fait que leurs institutions n'avaient pas les capacités nécessaires. Troisièmement, il revient à l'État d'harmoniser et de coordonner les activités internationales, nationales et sous-nationales. L'existence d'un État fort est la condition préalable, non seulement au développement et à la paix, mais aussi au renforcement de la coopération internationale pour le bien de tous. Le rapport souligne à cet égard le rôle crucial que doit jouer le système des Nations Unies dans le renforcement des capacités des administrations publiques, qui devrait à cette fin améliorer sa capacité de collecter, organiser et diffuser les renseignements relatifs aux systèmes d'administration et de finances publiques.

9. **M. Frangiali** (Organisation mondiale du tourisme) informe la Commission que le Conseil économique et social lui transmet un projet de résolution par laquelle il lui propose de tenir compte du

Code mondial d'éthique du tourisme de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT). Les membres de l'OMT sont fiers de soumettre cette résolution qui marquera la reconnaissance, par la communauté internationale, de la portée de cet instrument à l'élaboration duquel leur organisation oeuvre depuis 1997. En 1999, la Commission du développement durable des Nations Unies a en effet accepté l'idée d'établir un code d'éthique et de déontologie pour le tourisme mondial et a demandé à l'OMT de participer à sa préparation, avec tous les acteurs concernés. Le document ainsi élaboré a depuis été adopté par plus de 100 pays. L'OMT, à la quatorzième session de son assemblée générale, a par ailleurs décidé de créer un Comité mondial d'éthique du tourisme, chargé de suivre et de coordonner la mise en oeuvre du code.

10. Ce code a pour objectifs d'affirmer des valeurs communes et universelles dont découlent des droits et des obligations pour tous les acteurs du tourisme; de minimiser les retombées néfastes du tourisme sur l'environnement, les communautés d'accueil et le patrimoine culturel et d'optimiser les bénéfices que les habitants des zones visitées et le secteur privé des pays d'origine et d'accueil des touristes peuvent retirer de cette activité, qui est un secteur économique à part entière. Premier poste des échanges internationaux, souvent, le tourisme contribue en effet à la libéralisation de l'économie, tout en en bénéficiant, et englobe un nombre considérable de secteurs, de sous-secteurs et d'acteurs.

11. Le code est ambitieux dans la mesure où il touche à un large éventail de questions. Il interdit l'exploitation sexuelle des enfants; prône la participation des communautés d'accueil aux projets de développement; reconnaît la valeur de l'écotourisme; insiste sur la transparence des contrats commerciaux; préconise l'étalement dans l'espace et dans le temps des flux touristiques et encourage le dialogue Nord-Sud, en faisant appel à la responsabilité des multinationales dans ce secteur, notamment.

12. En proposant à l'Assemblée d'examiner ce code, l'OMT se donne l'occasion de rappeler un des principes fondamentaux à l'origine de sa création, à savoir le rôle du tourisme dans la protection de la paix et de l'entente internationales. Alors que New York commence à peine à se relever des terribles attaques du 11 septembre, l'OMT tient à signaler que le Code condamne le terrorisme de manière catégorique. Elle souhaite que les problèmes que connaît actuellement

l'industrie touristique mondiale ne fassent pas perdre de vue la nécessité d'un développement viable du tourisme. Le secteur touristique a été gravement touché par les récents événements, mais il doit poursuivre ses activités afin de répondre à un besoin bien réel.

13. **M. Asadi** (République islamique d'Iran, au nom du Groupe des 77 et de la Chine) salue l'organisation de la Réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods comme une initiative louable, qui a atteint ses objectifs. Il semble toutefois que cette réunion, qui ne se tient qu'une fois par an, devrait être mieux exploitée et permettre un dialogue de fond qui contribuerait aux débats menés au sein des divers organismes internationaux et multilatéraux. Une telle participation serait le gage d'un échange plus riche qui garantirait à son tour une meilleure compréhension des manières d'aborder les problèmes mondiaux, surtout ceux auxquels sont confrontés les pays en développement, aux niveaux international et national.

14. S'agissant de la session de fond du Conseil économique et social, certains débats ont été une réussite, en grande partie, grâce au fait que les documents de référence avaient été établis avec soin et en temps voulu. La formule adoptée pour les différentes réunions du débat de haut niveau, sur le rôle du système des Nations Unies en ce qui concerne l'appui aux efforts des pays africains pour parvenir au développement durable était assez intéressante. Le débat consacré aux activités opérationnelles a donné lieu à des discussions riches et ouvertes portant sur tous les aspects de ces activités, qui ont constitué une précieuse contribution à l'établissement de l'excellent rapport dont la Commission est saisie, le rapport du Secrétaire général sur l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/56/320). La conclusion concertée adoptée à l'issue du débat consacré à la coordination sur « le rôle des Nations Unies dans la promotion du développement, s'agissant en particulier de l'accès aux connaissances et aux technologies, surtout dans le domaine de l'information et de la communication, et de leur transfert, notamment grâce à des partenariats institués avec les intéressés, y compris le secteur privé » constituait par ailleurs un apport substantiel.

15. Le bilan du débat consacré aux affaires humanitaires d'une part, et du débat général d'autre part, est beaucoup plus mitigé, étant donné que les discussions ont été compliquées par la présentation

tardive des documents de référence. Ce retard a en effet empêché de progresser sur certaines questions et a conduit au report à la prochaine session de l'examen de certains projets de résolution, soumis trop tard. Le Groupe des 77 est conscient des difficultés que connaissent le secrétariat et le bureau du Conseil, et reconnaît leur travail, mais il considère qu'il convient ici de soulever ces problèmes. Les commissions techniques, les commissions régionales, ainsi que les comités et groupes d'experts concernés, devraient faciliter les travaux menés dans le cadre du débat général du Conseil en prévoyant d'examiner tous les points de l'ordre du jour et en travaillant dans un esprit consensuel qui permettrait de tenir compte des opinions de tous les États Membres.

16. Enfin, la question de l'administration publique et du développement n'a pas pu, pour des raisons techniques, être discutée lors de la session de fond du Conseil. Le rapport portant sur la question a bien sûr été distribué au sein du Groupe, qui attend avec intérêt de pouvoir examiner ce point à la reprise de la session.

17. **M. Mbayu** (Cameroun) prend la présidence.

18. **M. Mizukami** (Japon) se félicite de ce que le Conseil économique et social, dans la Déclaration ministérielle issue de son débat de haut niveau, ait salué l'adoption de la Nouvelle Initiative africaine, rebaptisée « Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique » comme constituant « un cadre d'action dont les pays africains auraient la maîtrise et la direction en vue de parvenir au développement durable ». Le Gouvernement japonais souhaite continuer à débattre de cette initiative avec les pays africains et leurs partenaires à la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique.

19. Parmi les diverses questions examinées lors du débat général, la délégation japonaise tient à souligner le point 6 de l'ordre du jour relatif à l'application et au suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies. Bien que faute de temps, comme l'année passée, le Conseil n'ait pas pu examiner ce thème sous tous ses aspects, l'adoption de la résolution E/2001/21 marque un progrès important. Rappelant les dispositions du paragraphe 4 de la résolution, la délégation japonaise estime que la Deuxième Commission devrait procéder à l'examen complet de cette question urgente suivant les

recommandations du Conseil, et se déclare disposée à collaborer avec les autres délégations à cet effet.

20. **M. Liu** Jingtao (Chine) dit que la Déclaration ministérielle (A/56/3) devrait guider l'action que mènera l'Organisation des Nations Unies pendant le siècle à venir pour aider les pays africains dans leurs efforts en faveur du développement durable, de l'élimination de la pauvreté et de la consolidation de la paix. Elle permettra aussi d'aider l'Afrique à mieux s'intégrer au processus de mondialisation et, à l'horizon de septembre 2002, de mieux préparer l'examen final du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

21. Pour ce qui est de la réforme du Conseil économique et social, la Chine note que ces dernières années, le Conseil a fait de grands progrès dans l'application des résolutions 50/227 et 52/12 B de l'Assemblée générale en renforçant son rôle de coordination et en améliorant ses méthodes de travail. La délégation chinoise tient toutefois à souligner que faute de ressources financières suffisantes, le Conseil ne peut jouer pleinement son rôle dans le domaine des activités opérationnelles. Il est donc urgent que les pays tiennent leur engagement de revitaliser l'action des Nations Unies dans les domaines économique, social et connexes et commencent par remédier au problème du soutien décroissant de l'ONU au développement plutôt que de se lancer dans de nouvelles réformes.

22. La délégation chinoise se félicite de la concertation entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods et souhaite une meilleure coordination entre l'ONU et les autres organismes bilatéraux et multilatéraux conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et aux objectifs de développement fixés dans la Déclaration du Millénaire. La Chine salue en particulier la coopération entre l'ONU, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans le cadre de la préparation de la Conférence internationale sur le financement du développement. Bien qu'il soit très important d'examiner le suivi des grandes conférences des années 90, il conviendrait de changer les modalités de cet examen étant donné le nombre croissant de conférences et d'activités organisées à ce titre. Toute décision en la matière devra être prise par consensus et viser à alléger la charge de travail du Secrétariat et des

États Membres. En fonction des particularités nationales, les pays devront tout mettre en oeuvre pour promouvoir la participation de la société civile et du secteur privé au processus national d'examen des résultats des grandes conférences et pour améliorer leur contribution à cet égard. La même démarche devrait être suivie pour les processus d'examen à l'échelle internationale, mais s'agissant des Nations Unies, les modalités de participation devraient être conformes aux directives pertinentes. La Chine espère que le débat sur le partenariat mondial qui est à l'ordre du jour de la session en cours de l'Assemblée générale permettra de dégager des directives utiles.

23. **M. Holubov** (Ukraine) dit que son pays, qui vient d'être élu membre du Conseil économique et social pour la période 2002-2004, fera tout son possible pour renforcer les moyens dont dispose le Conseil, principal organe de l'ONU chargé de la coordination dans les domaines économique, social et humanitaire, pour résoudre les problèmes mondiaux liés au développement durable, à l'élimination de la pauvreté et à la défense des droits de l'homme et pour promouvoir la mise en oeuvre cohérente et durable des résultats des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies.

24. La délégation ukrainienne s'associe à tous ceux qui ont tiré un bilan positif des travaux du Conseil en 2001. Elle se félicite en particulier de la poursuite du dialogue entre le Conseil et les institutions de Bretton Woods, qui se prête à une réflexion concertée sur les principaux problèmes économiques et financiers actuels et sur les dimensions sociales du développement. La réunion de haut niveau tenue au mois de mai au sujet de la mise en place d'un système financier international stable et compatible avec les priorités de croissance et de développement a permis de réaffirmer la nécessité d'une coordination et d'une coopération accrues à l'échelle du système entre les diverses institutions mondiales et d'éclairer les principaux problèmes liés à la réforme de l'architecture financière mondiale et au développement.

25. Le délégation ukrainienne tient à féliciter le Conseil pour les préparatifs des grands rendez-vous internationaux de l'année 2002 dans le domaine du développement, le Sommet mondial pour le développement durable et la Conférence internationale sur le financement du développement, dont les documents finaux fourniront au Conseil un précieux outil de travail pour aborder les problèmes mondiaux

dans les secteurs social, économique, écologique et humanitaire. La session de fond de 2001 a également confirmé le rôle important joué par le Conseil en offrant aux représentants des gouvernements et des organisations internationales une enceinte de discussion des problèmes et enjeux communs.

26. Selon la délégation ukrainienne, l'un des grands moments de la session aura été le débat de haut niveau consacré au rôle du système des Nations Unies en ce qui concerne l'appui aux efforts des pays africains pour parvenir au développement durable qui s'appuyait sur le rapport du Secrétaire général sur le même thème (E/2001/83) et sur la concertation menée avec les responsables des institutions financières et commerciales du système des Nations Unies sur l'évolution récente de l'économie mondiale. L'Ukraine se félicite de l'adoption de la Déclaration ministérielle issue de ce débat, qui témoigne de la détermination de la communauté internationale à aider les pays africains à lutter en faveur de la consolidation de la paix, de l'élimination de la pauvreté et du développement durable. La Déclaration affirme que le Conseil occupe une place centrale dans l'action menée par l'ONU pour le développement de l'Afrique. À cet égard, en sa qualité de membre du Conseil de sécurité, l'Ukraine s'est activement employée à renforcer la capacité qu'a cet organe, responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de trouver des solutions aux conflits africains qui sont l'une des principales causes et des principales conséquences du sous-développement dans la région.

27. L'Ukraine attache une importance particulière au débat consacré à la coordination qui a un lien direct avec le mandat du Conseil économique et social. En effet, ces fructueux débats sur la politique générale et les activités mises en oeuvre par les institutions spécialisées et les organismes du système permettent au Conseil de donner un tour concret à ses conclusions concertées. Ainsi, les conclusions concertées 2001/1 permettront d'accroître les efforts menés par le système des Nations Unies pour assurer un meilleur accès aux techniques de l'information et de la communication (TIC) aux pays en développement et aux pays en transition et leur permettre de développer la télématique dans leur économie. L'Ukraine tient aussi à souligner la qualité des débats menés sur l'avenir du Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida sous l'angle des objectifs fixés par la

session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida.

28. S'agissant du débat consacré aux affaires humanitaires, la délégation ukrainienne dit que les délibérations ont permis de réaffirmer le rôle du Conseil dans l'élaboration de directives pour l'assistance humanitaire. Compte tenu de la nécessité d'accroître les efforts menés par l'ONU et ses États Membres pour faire face aux catastrophes naturelles et de la grave pénurie de ressources dont souffrent les activités humanitaires des Nations Unies, il serait bon d'approuver les conclusions concertées issues de ce débat à la session de fond de 2002 du Conseil. Pour ce qui est du débat général, il faut se féliciter des travaux que le Conseil a effectués pour améliorer l'efficacité de ses commissions techniques et régionales et de ses organes subsidiaires dont les recommandations et conclusions ont abouti à l'adoption de décisions des plus utiles. Il reste que le débat général pourrait encore être amélioré : l'exemple de la session passée a montré que de nouveaux efforts étaient nécessaires pour rationaliser l'ordre du jour du débat général et affiner les méthodes de travail suivies. On peut toutefois espérer que le Conseil parviendra à adopter une démarche adaptée aux divers problèmes qu'il devra résoudre à l'avenir.

29. **M. Isakov** (Fédération de Russie) dit que le Conseil a examiné pendant sa session de fond, plusieurs questions au sujet de la coopération internationale dans le domaine économique et social. Il se félicite de l'issue du débat de haut niveau mené avec la participation des institutions de Bretton Woods, qui a permis d'aborder les problèmes du continent africain, dont celui de la misère, et la Nouvelle Initiative africaine adoptée par le Sommet de l'OUA. Il estime aussi qu'il faut continuer à exploiter les possibilités offertes par le débat consacré aux affaires humanitaires et les autres débats du Conseil pour examiner les causes économiques profondes des problèmes de développement de l'Afrique.

30. Le développement de la télématique permettra non seulement d'améliorer la qualité des communications mais d'accomplir des progrès sans précédent, compte tenu de la mondialisation. Ainsi, il importe de réduire la fracture numérique, d'élaborer des règles permettant d'éviter la marginalisation des pays qui ne maîtrisent pas encore ces techniques, et de prendre des mesures immédiates au plan intergouvernemental pour assurer une coordination

entre le Conseil et le secteur privé, à l'exemple des initiatives déjà en cours, comme la création d'un groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications, et entre l'ONU et d'autres organismes, notamment avec le Groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies (GEANT) créé par le G-8, et dans le cadre des préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information qui se tiendra à Genève en 2003 et à Tunis en 2005, qui fait l'objet d'un projet de résolution qu'examine la Deuxième Commission.

31. Dans un autre domaine, il faut saluer la création récente d'un nouvel organe subsidiaire du Conseil, le Forum des Nations Unies sur les forêts, dont on espère qu'il constituera un modèle de coopération opérant applicable à d'autres secteurs.

32. La délégation russe souhaite que l'on continue à rendre plus efficace le débat consacré aux affaires humanitaires au Conseil, car c'est un aspect essentiel de la coopération internationale et de la coordination des efforts dans le domaine humanitaire. Il faut organiser ce débat de la manière la plus constructive possible en évitant d'aborder des problèmes politiquement délicats qui risquent de susciter des polémiques stériles. Si, à la précédente session, la Russie ne s'est pas élevée contre la proposition visant à ne pas adopter de conclusions concertées en 2001, elle tient à souligner que cette décision ne doit pas constituer un précédent, et qu'il est hors de propos de mettre en question le débat consacré aux affaires humanitaires, sans même parler de projets mal pensés tendant à le fragmenter. L'adoption de conclusions concertées serait la preuve de leur volonté de compromis. En revanche, si, pour la deuxième année consécutive, le Conseil n'encadre pas les activités humanitaires du système des Nations Unies, on peut craindre que cela n'ait des répercussions néfastes sur le rôle qu'il joue à cet égard.

33. Le débat sur l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies a défini les principales orientations selon lesquelles on s'emploie à coordonner un projet de résolution : coordination renforcée des activités opérationnelles, introduction de mécanismes d'évaluation efficaces et financement stable et prévisible des fonds et programmes, compte tenu du principe inchangé qui veut que les contributions à ces activités soient volontaires, poursuite de la réforme du secteur opérationnel des Nations Unies préservant le

rôle de coordination qui est celui du Conseil économique et social. Ces problèmes sont suffisamment importants pour mériter l'attention prioritaire du Conseil, notamment du point de vue de la coordination à l'échelle du système.

34. La délégation russe tient aussi à souligner l'utilité de l'examen des résultats des grandes conférences des Nations Unies, pour lequel, selon elle, il serait bon que les sessions des commissions techniques du Conseil coïncident avec les sessions ordinaires de l'Assemblée générale, afin de mettre fin à la pratique tendant à organiser des sessions extraordinaires et des instances spéciales pour l'examen quinquennal ou décennal des grandes manifestations et de renforcer la prédominance de l'Assemblée générale dans ce domaine. Ainsi, ces examens s'inscriraient à terme dans le processus global d'examen de la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, qui englobe tous les objectifs des grandes conférences des années 90.

35. En résumé, la délégation russe souligne que le Conseil reste un maillon important dans le système mondial des mécanismes multilatéraux et que son rôle ne se limite pas à la coordination des activités des Nations Unies dans les domaines économique, social, humanitaire et écologique. Par le dialogue avec les dirigeants de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et de l'Organisation mondiale du commerce, on pourra « accorder les violons » sur les perspectives de développement de l'économie mondiale et cerner les principales orientations de la coopération internationale. Tous les États Membres ont pour tâche de contribuer au renforcement du rôle du Conseil, et la délégation russe entend pour sa part y participer activement.

36. Le Président, avant de clore le débat général sur ce point, appelle l'attention de la Commission sur la page 1 du chapitre premier du document A/56/3, plus particulièrement sur les dispositions de la résolution 2001/21 sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies.

37. **M. Barnwell** (Guyana) prend la présidence.

**Point 96 de l'ordre du jour : Questions de politique sectorielle (suite)**

**a) Les entreprises et le développement**  
(A/C.2/56/L.26)

**Projet de résolution A/C.2/56/L.26**

38. **M. Mirafzal** (République islamique d'Iran), au nom du Groupe des 77 et de la Chine, présente le projet de résolution A/C.2/56/L.26, intitulé « Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert illégal de fonds et rapatriement desdits fonds dans les pays d'origine ». Le projet de résolution reconnaît l'importance du groupe spécial créé en application de la résolution 55/61 de l'Assemblée générale, qui devrait inclure dans ses travaux la question des transferts illégaux de fonds et du rapatriement desdits fonds dans les pays d'origine; l'intitulé de la résolution a été modifié en ce sens. Le représentant estime que le projet peut être facilement adopté par consensus.

**b) Coopération pour le développement industriel**  
(A/C.2/56/L.25)

**Projet de résolution A/C.2/56/L.25**

39. **M. Tootoonchian** (République islamique d'Iran), au nom du Groupe des 77 et de la Chine, présente le projet de résolution A/C.2/56/L.25, intitulé « Deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique (1993-2002) », qui s'inspire des résolutions précédentes à ce sujet. Il rappelle que la deuxième Décennie s'achève en 2002 et que les résultats obtenus sont très inférieurs aux attentes, en raison de facteurs internes et externes, et du peu d'intérêt de la communauté internationale. Des mesures concrètes sont nécessaires, en particulier en ce qui concerne le transfert de technologie et l'ONUDI a un rôle important à jouer. La résolution demande aussi l'appui de la communauté des donateurs, des institutions financières, du système des Nations Unies et de tous les partenaires du développement. Le représentant espère que la résolution sera adoptée par consensus.

**Point 97 de l'ordre du jour : Développement durable et coopération économique internationale (suite)**  
(A/C.2/56/L.21, A/C.2/56/L.24, A/C.2/56/L.23, A/C.2/56/L.22)

**a) Participation des femmes au développement**  
(A/C.2/56/L.21)

**Projet de résolution A/C.2/56/L.21**

40. **Mme Vadiati** (République islamique d'Iran), au nom du Groupe des 77 et de la Chine, avant de présenter le projet de résolution A/C.2/56/L.21, intitulé « Participation des femmes au développement », apporte quelques modifications de forme au libellé du projet. Le texte proposé appelle l'attention sur l'importance de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes, par l'éducation et la formation – en particulier dans des domaines techniques – pour lutter contre la pauvreté et stimuler le développement durable. Les gouvernements doivent donc prendre toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes, y compris sur le plan financier. La représentante espère que le projet de résolution sera adopté par consensus.

**b) Mise en valeur des ressources humaines**  
(A/C.2/56/L.24)

**Projet de résolution A/C.2/56/L.24**

41. **M. Tootoonchian** (République islamique d'Iran), au nom du Groupe des 77 et de la Chine, présente le projet de résolution A/C.2/56/L.24, intitulé « Mise en valeur des ressources humaines », qui s'inspire des résolutions antérieures sur le sujet. Il précise que le Groupe des 77 estime que la santé et l'éducation doivent être au centre des préoccupations, et qu'un climat international propice, prévoyant une assistance aux pays en développement, est nécessaire. Le système des Nations Unies pourrait jouer un rôle plus important à cet égard, notamment par la conception et l'exécution de programmes tenant compte des priorités de chaque pays. Il espère que le projet sera adopté par consensus.

**d) Respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement (A/C.2/56/L.23)**

**Projet de résolution A/C.2/56/L.23**

42. **M. Zarie Zare** (République islamique d'Iran), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, présente le projet de résolution A/C.2/56/L.23, qui prévoit l'élaboration d'une nouvelle stratégie

internationale du développement au cours de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, tenant compte des résultats de plusieurs manifestations à venir, en particulier la Conférence sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement social. Le représentant espère que la résolution pourra être adoptée par consensus.

**c) Dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat**

(A/C.2/56/L.22)

**Projet de résolution A/C.2/56/L.22**

43. **M. Zarie Zare** (République islamique d'Iran), au nom du Groupe des 77 et de la Chine, présente le projet de résolution A/C.2/56/L.22 intitulé « Dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat ». La résolution, rappelant l'Agenda pour le développement et l'importance du dialogue et du partenariat, demande la convocation au cours de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale du troisième dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale, dont les détails pourront être examinés pendant la cinquante-septième session. Le représentant espère que la résolution sera adoptée par consensus.

*La séance est levée à 11 h 45.*